



**PROCES VERBAL N°2**  
**SEANCE ENAC / ASSOCIATIONS PROFESIONNELLES**

- **Lundi 3 décembre 2001 - 14h00 à 16h00 - salle CM/120**

---

**Présents ENAC :**

MM.	Prof. Laurent VULLIET, doyen ENAC
	Jean-Bernard GAY, ICARE
	Prof. François GOLAY, IN-TER
	Prof. André MUSY, ISTE et CH-AGRID
	Prof. Aurèle PARRIAUX, section GC
	Prof. Ian SMITH, IS
Mme	Irma CILACIAN, ENAC

**Présents Associations professionnelles :**

Mme	Niki BEYER, Ass. Suisse pour le génie biologique
MM.	Thierry CHANARD, FSU
	Guy Emmanuel COLLOMB, Interrassar VD
	André EISENRING, SRGE
	Joseph FRUND, SSMAF / groupe de contact ex-DGR
	Jean-Marc HILFIKER, ASEP
	Raymond LAFITTE, IHA-CIGB
	Nicolas METTAN, CEAT
	Michel MINGARD, SZS
	Pierre-François SCHMID, SVI
	Claude-Alain VUILLERAT, SIA - Sol Air Eau
	Jean-Louis ZEERLEDER, REG
	Bernard ZURBUCHEN, FAS, section romande et FAS centrale

---

**Ordre du jour :**

1. PV de la séance no 1/2001
  2. Communications du Doyen
  3. Avancement du projet ENAC
    - Instituts
    - Filières de formation
  4. Suite des contacts et organisation future
  5. Divers et propositions individuelles
-

### **1. PV de la séance n° 1 du 11 octobre 2001**

- Concernant le point 3, G.-E. Collomb fait part du souci de l'association qu'il préside, l'Interrassar VD, à savoir la perte du profil de généraliste de la formation de l'architecte au profit d'une spécialisation qui affaiblirait le métier d'architecte dans son ensemble. L. Vulliet rappelle que le leitmotiv de cette nouvelle Faculté est le "projeter ensemble". Il se concrétisera par la possibilité d'obtenir un diplôme comportant des "mineurs", comme complément à la formation principale ("majeur"), et ne constituera qu'une petite partie du cursus, alors que l'enseignement de la discipline principale constituera 70 à 80 % de la formation.
- Point 3 : "l'introduction des nouveaux plans d'études (...) a besoin de l'appui et de l'approbation des associations professionnelles". Il est proposé de remplacer le mot "approbation " par "consultation". L. Vulliet accepte la proposition puisque le rôle des associations est plutôt un rôle de collaboration, de consultation.

### **2. Communication du doyen**

- Le CEPF a approuvé l'Ordonnance sur l'organisation de l'EPFL. Le communiqué est disponible sur le site WEB de l'École [www.epfl.ch](http://www.epfl.ch) sous Avenir EPFL.
- Publication IAS n°20 a consacré son éditorial au "Projeter ensemble". Article de L. Vulliet.
- Présentation de l'ENAC aux Etats généraux de la SIA le 3 novembre 2001. Le concept ENAC a été bien accueilli et a motivé les discussions. La position des HES a également été discutée. L. Vulliet aimerait que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance, au vu de l'ampleur et de la complexité du sujet. A ce propos, M. Zurbruchen donne à L. Vulliet une copie de la lettre que la SWISS ENGINEERING a adressé aux ingénieurs et architectes. Ce courrier sera joint au présent PV pour la prochaine séance.
- L'EPFL n'est pas la seule école à entreprendre des réformes d'une telle ampleur : l'Impérial College, avec l'arrivée de son nouveau directeur, refonde ses 34 Départements en 4 Facultés.
- La conférence de la FSU à Lucerne du 9 novembre 2001 avait pour thème la formation et la post-formation. Il en est ressorti qu'il n'y a pas de concurrence dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il faut plutôt mettre en commun les compétences des différents intervenants pour contribuer à la clarification d'un thème aussi vaste.
- Journées POLYARCHITECTURE des 22 et 23 novembre 2001 : deux journées de manifestations pour fêter l'arrivée de l'Architecture sur le site d'Ecublens. Après 30 ans, les étudiants et les collaborateurs de l'EPFL sont dorénavant réunis sur le même campus. Ces journées, ouvertes au grand public et qui favorisaient les interactions et les rencontres entre représentants de disciplines très variées, se sont terminées par une grande fête et ont rencontré un vif succès.

### **3. Avancement du projet ENAC**

- Présentation des instituts composant l'ENAC :  
**INTER**, Institut du développement territorial, par le prof. F. GOLAY  
**IS**, Institut de structures, par le prof. I. SMITH  
**ICARE**, Institut des infrastructures, des ressources et de l'environnement, par le Dr J.-B. GAY  
**ISTE**, Institut des sciences et technologies de l'environnement, par le prof. A. MUSY  
**IADU**, Institut de l'architecture et du design urbain - pas de représentant. L. Vulliet fait une brève présentation.
- Présentation des filières de formation de l'ENAC :  
Le **génie civil** par le prof. A. PARRIAUX  
Les **sciences et ingénierie de l'environnement** (génie rural) par le prof. A. MUSY  
L'**architecture** , pas de représentant.

Le doyen L. Vulliet ouvre la discussion :

- La parenté entre les deux instituts ICARE et ISTE n'est qu'apparente : L.Vulliet explique que le centre de gravité de ces 2 instituts n'est pas le même (infrastructures et ressources de l'environnement pour le 1<sup>er</sup> et technologies de l'environnement pour le 2<sup>e</sup>)
- La conduite des instituts : elle se fera de façon légère pour ne pas alourdir la structure de la Faculté (collaboration entre professeurs dans les instituts avec pool de secrétaires).
- Un diplôme "ENAC" ? Le domaine est beaucoup trop grand. Les étudiants qui viennent étudier à l'EPFL choisissent plutôt une filière. Aussi, le cursus de chaque filière sera différencié. Les étudiants ont besoin de travailler dès le début dans la branche qu'ils ont choisie. Le cursus Architecture par exemple doit contenir une part plus grande de sciences humaines que celui des ingénieurs. Mais il y aura des rapprochements, notamment par le biais des "mineurs".
- L'objectif de la Faculté n'est pas de créer des spécialistes mais, plutôt de former des architectes et ingénieurs généralistes qui puissent se spécialiser par la suite.
- Bac +5 ou bac 3+2 ? L'ENAC privilégiera par ses cursus le bac +5. Le bachelor (bac+3) ne représentera pas un diplôme professionnel. En revanche, ce titre est considéré pour la mobilité académique au niveau international.

#### **4. Suite des contacts et organisation future**

La parole est aux associations professionnelles présentes.

- Certaines remarquent le manque de représentativité des architectes à cette séance au niveau présentation de la Faculté. Car la présence de l'architecture est ici indispensable pour créer un vrai dialogue entre ingénieurs et architectes. Les délégués pourront contacter les responsables des instituts et des sections.
- L.Vulliet propose que les associations arrivent à la prochaine rencontre avec des propositions concrètes. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Fréquence des séances : 2 x par année au minimum.
- Les associations sont priées de communiquer l'adresse de leur site web et corriger les adresses postales en cas d'erreurs constatées dans la liste annexée. A communiquer à I. Cilacian (021/693.32.14 ou [irma.cilacian@epfl.ch](mailto:irma.cilacian@epfl.ch) ). Il est souhaitable en outre que les associations soient représentées par un même délégué.

La prochaine séance est fixée au 25 mars de 14h00 à 16h30.

Annexes mentionnées